

# La téléphonie fixe se modernise



Les opérateurs modernisent leurs réseaux de téléphonie fixe et arrêtent la technologie historique déployée dans les années 70 (le Réseau Téléphonique Commuté, RTC).

Ce changement signifie que les opérateurs fourniront désormais le service de téléphonie fixe sur la technologie IP (Internet Protocol).

Depuis 2018, les nouveaux clients et les clients qui déménagent se voient déjà proposer des offres de téléphonie de type « Voix sur IP ».

Désormais, les opérateurs vont progressivement arrêter le RTC par zones géographiques. Une première étape est prévue sur 7 communes :

- 1 commune en Ile-de-France (Osny)

- 6 communes dans le Sud Finistère

(Concarneau, Elliant, Melgven, St Yvi, Rosporden, Tournay)

Sur ces communes et à partir du 15 octobre 2021, le service téléphonique sur RTC ne sera plus rendu, quel que soit l'opérateur de télécommunications.

Cela concerne tous les clients résidentiels, professionnels ou entreprises qui détiennent une ligne fixe téléphonique branchée sur une prise murale « en T ».

Afin de conserver son service téléphonique, chaque client devra joindre son opérateur de télécommunications pour passer en téléphonie sur technologie IP avant le 15 octobre 2021.



CLIENTS RÉSIDENTIELS



CLIENTS PROFESSIONNELS OU ENTREPRISES

# Qu'est-ce que cela va changer ?

La principale évolution consiste à installer un nouvel équipement entre la prise téléphonique et le téléphone pour appeler avec la technologie IP.

Pour les clients détenant uniquement une ligne fixe sans Internet, la principale évolution consiste à installer un nouvel équipement entre la prise téléphonique et le téléphone pour appeler avec la technologie Voix sur IP.

Les clients ayant un accès Internet et un téléphone branché directement sur la prise murale en T, sont aussi concernés : après avoir souscrit auprès de leur opérateur Internet une offre compatible IP comprenant Internet et Téléphonie, il leur faudra brancher leur poste téléphonique sur leur box.

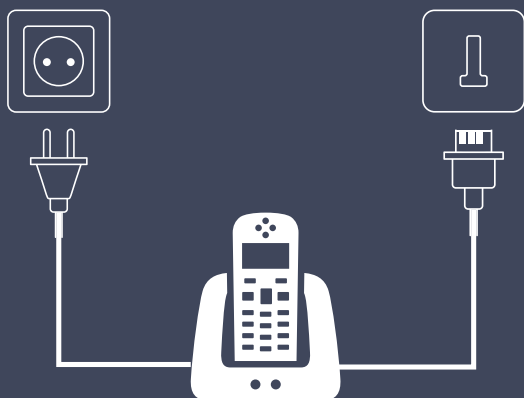
Les clients ayant des équipements spécifiques (téléassistance, téléalarme, télésurveillance...) utilisant leur ligne téléphonique devront contacter la société qui les leur a installés afin de vérifier leur compatibilité avec la technologie IP.

## QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

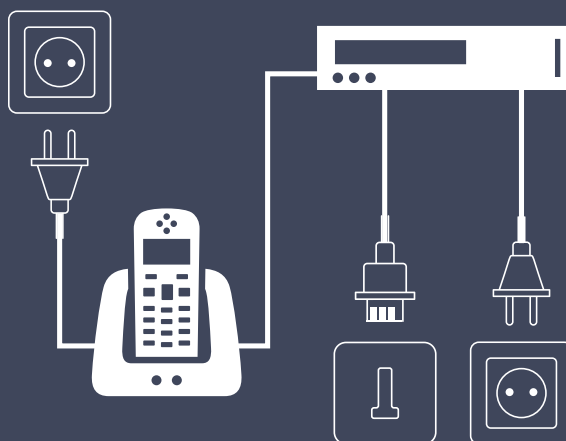
Les opérateurs de télécommunications informeront leurs clients concernés par cette évolution.

Afin de continuer à bénéficier de leurs services sans interruption, les clients seront invités à les joindre pour choisir une offre adaptée à leurs besoins sur technologie IP.

## Avec la technologie RTC



## Avec la technologie voix IP



## Pour nous contacter

Fédération Française des Télécoms  
secretariat@fftelecoms.org  
01 47 27 72 69  
11-17, Rue de l'Amiral Hamelin  
75116 Paris

Direction de la communication  
sbrun@fftelecoms.org  
06 47 47 15 76



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DES TÉLÉCOMS